

Compte rendu de séance

Séance du 9 Octobre 2024

L'an 2024 et le 9 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CAPON Philippe, Maire.

Présents : M. CAPON Philippe, Maire, Mmes : DURAND Marie, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, LASSUS Bernadette, MM : BOIVIN Patrick, BOUTILLIER Gilles, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José, MARTEL Eric

Absent(s) : Mme FERRAND Claire

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 02/07/2024

Date d'affichage : 02/07/2024

A été nommé(e) secrétaire : Antoine DERUMIGNY

Le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2024 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

TARIF BOISSONS POUR CONSERVATION LICENCE IV

Et de supprimer la délibération suivante à l'ordre du jour :

CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

ORDRE DU JOUR

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 - 2024/046

TARIF BOISSON POUR CONSERVATION LICENCE IV - 2024/047

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

réf : 2024/046

Monsieur le Maire rappelle que le conseil doit fixer les tarifs du service d'assainissement pour l'année 2025. Cette redevance sera appliquée au 1er janvier 2025, l'usager devant obligatoirement les connaître avant la période de consommation (article L. 113-3 du code de la Consommation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter le prix et de fixer les tarifs communaux de redevance d'assainissement collectif pour 2025 comme suit :

- Abonnement annuel : 112.35 € HT
- Prix au m3 : 2.310 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tous les documents administratifs et comptables liés à cette décision.



A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF BOISSON POUR CONSERVATION LICENCE IV

réf : 2024/047

Monsieur le maire rappelle que l'exploitation de la licence IV fonctionnera les 7, 8 et 10 novembre 2024. Le régisseur titulaire est Mr BIDAULT Philippe et le suppléant est Mme SAINTON Coraly. Il est cependant nécessaire de fixer le tarif des différentes boissons proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer ces tarifs comme suit :

Boissons alcoolisées :

- Whisky, Ricard, Rhum, Vodka 2.50 € / le verre
- avec complément (jus d'orange, coca, sirop...) 3.00€ / le verre

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions :

COMMUNE :

- Ecole le 07/10 :

Nouvelle information concernant le centre de loisir / ALSH situé à la Ferrière n'accepte pas les enfants en priorité au niveau des réservations et moyenne une hausse tarifaire de 30% qui s'explique avec le fait que la commune de la Ferrière n'est pas rattachée à la même communauté de communes que Marray (Castelrenaudais).

- SIAEP le 07/10 :

Présentation des conséquences du transfert de compétence eau potable sur le syndicat des eaux (SIAEP Marray – La Ferrière).

DIVERS :

- o Les travaux de création d'un WC PRM avancent, la porte du WC extérieur est posée depuis peu, les travaux se poursuivent.
- o Un projet de Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est en cours, son lancement est prévu pour 2026.
- o Un chantier participatif concernant le nettoyage du cimetière le mardi 22 octobre à partir de 14h.
- o Pour information, le centre de loisir / ALSH situé à la Ferrière n'accepte pas les enfants en priorité au niveau des réservations et moyenne une hausse tarifaire de 30% qui s'explique avec le fait que la commune de La Ferrière n'est pas rattachée à la même communauté de communes que Marray (Castelrenaudais).
- o La cérémonie du 11 novembre se déroulera vers 10h.
- o La commune ne souhaite pas préempter sur le bien situé 5 rue du Pont Blanc.
- o Dates à venir et à retenir en 2025 :
 - **11 janvier** : Vœux du maire
 - **04 mai** : Assemblée du village
 - **20 juin** : Fête de la musique
 - **28 juin** : Fêtes des écoles
 - **19 juillet** : Jeux intervillages
 - **6 décembre** : Repas des Marraysiens

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 18/10/2024
Le Maire
Philippe CAPON



Par délégation du Maire :
Le Maire délégué :
Gilles BOUTILLIER
Gilles BOUTILLIER